



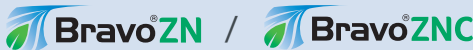
Regroupement	Produit (Groupe)	Homologation n°	Culture (Groupe de cultures)	Mode d'application	Type de préparation	Ordre de mélange WALES	Nbre maximal d'applications*	Dose d'application*	Adjuvant	Intervalle (jours)	DS (heures)	DAAR (jours)	Suppression de	Répression de	Commentaires
Biostimulant															
Biostimulant	Amatis™	2017126F	Toutes	Bassinage ou traitement du sol	L	S	S.O.	1,4 L/acre (3,5 L/ha)	Aucun	14 à 21	0	0			Amatis™ aide à revitaliser et à améliorer la rhizosphère autour des racines, ce qui favorise leur croissance et permet d'améliorer le rendement et l'uniformité.
	Megafol™	2016013D	Toutes	Foliaire	L	S	S.O.	1,0 L/acre (2,5 L/ha)	Aucun	10 to 15	0	0			Aide les plantes à répondre aux stress abiotiques, y compris : dommage physique, chaleur, basses températures et sécheresse. En cas de dommage physique, appliquer dès que possible par la suite.
Fongicides															
Hémie des crucifères	Allegro® (Groupe 29)	27517	Légumes-feuilles du genre Brassica (5)	Trempage ou en bandes	SC	L	1	1,2 L/acre 50 mL/100 L (2,9 L/ha)	S.O.	S.O.	24	Cultures 5A : 65 Cultures 5B : 30	Hernie des crucifères		
Taches foliaires	Bravo[®]ZN Bravo[®]ZNC (Groupe M)	28900 33515	Chou	Foliaire	SC	L	2	1 à 1,9 L/acre (2,5 à 4,8 L/ha)	Aucun	7 à 10	2 jours pour le dépistage et l'éclaircissage, 1 jour pour le désherbage manuel, 12 heures pour toutes les autres activités	7	Tache alternarienne, mildiou		
			Brocoli, choux de Bruxelles, chou-fleur	Foliaire	SC	L	1	1 à 1,9 L/acre (2,5 à 4,8 L/ha)	Aucun	S.O.	5 jours pour l'écimage et le dépistage, 12 heures pour toutes les autres activités	7	Tache alternarienne, mildiou		
	Miravis[®] Duo (Groupes 3 + 7)	33206	Légumes-feuilles du genre Brassica (4-13B)	Foliaire	SC	L	3	0,3 à 0,4 L/acre (0,73 à 1,0 L/ha)		7 à 10	4 jours pour le désherbage, 12 heures pour toutes les autres activités	3	Tache alternarienne, blanc		Agent tensioactif non ionique 0,125 % v/v
		33206	Légumes-fleurs et légumes pommés du genre Brassica (5-13)	Foliaire	SC	L	3	0,3 à 0,4 L/acre (0,73 à 1,0 L/ha)	Agent tensioactif non ionique 0,125 % v/v	7 à 10	4 jours pour le désherbage, 3 jours pour le dépistage, le décolletage, le palissage et le tuteurage, 12 heures pour toutes les autres activités	5	Tache alternarienne, blanc		
	Quadris[®] (Groupe 11)	26153	Chou	Foliaire	SC	L	3	0,45 L/acre (1,12 L/ha)	Agent tensioactif non ionique 0,125 % v/v	7 à 14	12	1	Tache grise alternarienne		
	Quadris Top[®] (Groupes 3 + 11)	30518	Légumes-feuilles et légumes-fleurs du genre Brassica (5)	Foliaire	SC	L	4	0,29 à 0,4 L/acre (0,71 à 1 L/ha)	Agent tensioactif non ionique 0,125 % v/v	10 à 14	3 jours pour la cueillette à la main, 1 jour pour le dépistage, 12 heures pour toutes les autres activités	3	Tache alternarienne, blanc		
Mildiou	Switch[®] (Groupes 9 + 12)	28189	Légumes-tiges et légumes-fleurs du genre Brassica (5-13) Légumes-tiges et légumes-fleurs du genre Brassica (5-13)	Foliaire	WG	W	3	313 à 395 g/acre (775 à 975 g/ha)	Agent tensioactif non ionique 0,125 % v/v	7 à 10	12	7	Blanc	Tache alternarienne (Alternaria brassicicola)	Les maladies ciblées diffèrent selon les cultures.
	Orondis[®] Ultra (Groupes 40 + 49)	32805	Légumes-feuilles du genre Brassica (4-13B) et légumes-fleurs et légumes pommés du genre Brassica (5-13)	Foliaire	SC	L	4	0,24 L/acre (0,6 L/ha)	Agent tensioactif non ionique 0,125 % v/v	7 à 10	12	1	Mildiou		
	Revus[®] (Groupe 40)	29074	Légumes-feuilles du genre Brassica (4-13B), légumes-fleurs et légumes pommés du genre Brassica (5-13) et chou-rave	Foliaire	SC	L	4	0,16 à 0,24 L/acre (0,4 à 0,6 L/ha)	Agent tensioactif non ionique 0,125 % v/v	7 à 10	12	1	Mildiou		
Insecticides															
Ravageurs broyeurs et suciers	Actara[®] 240SC (Groupe 4)	28407	Légumes-feuilles et légumes-fleurs du genre Brassica (5)	Dans le sillon ou en bandes	SC	L	1	0,15 L/ac (0,375 L/ha)	S.O.	S.O.	12	S.O.	Pucerons	Altises	
Herbicides															
Feuilles larges et graminées	Dual II Magnum[®] (Groupe 15)	25729	Brocoli, chou et chou-fleur	Prélevée ou postlevée	EC	E	1	0,5 à 0,71 L/acre (1,25 à 1,75 L/ha)	Aucun	S.O.	12	S.O.	Morelle, graminées annuelles	Amarante à racine rouge	Voir l'étiquette pour les instructions d'application.
Graminées	Venture[®] L (Groupe 1)	21209	Brocoli, chou de Bruxelles, chou et chou-fleur	Postlevée	EC	E	1	0,32 à 0,81 L/acre (0,8 à 2,0 L/ha)	Aucun	S.O.	12	40	Graminées annuelles		La dose d'application diffère selon la cible.

DS = Délai de sécurité DAAR = Délai d'attente avant la récolte S.O. = Sans objet



Guide de référence rapide pour les légumes du genre Brassica

Moment approprié pour l'application

 Repiquage	 6 à 8 vraies feuilles	 Formation de la tête ou des bourgeons	 Remplissage de la tête	 Récolte
				
				
				
				
				
				
				
				
				
				
				
				

* Pour des renseignements complets à propos des doses, consulter l'étiquette du produit. Les informations sur les doses sont basées sur les étiquettes des produits. Si l'étiquette d'un produit contient des fourchettes de doses, alors le présent guide de référence rapide énumérera soit : (i) la fourchette de doses complète; (ii) la fourchette de doses la plus courante; ou (iii) la dose la plus couramment utilisée. Avant l'application, toujours consulter l'étiquette afin de confirmer les renseignements sur l'homologation pour la culture/le groupe de cultures et sur l'application, ainsi que sur les zones tampons, l'EPI, etc.

Tous les renseignements sont à jour au moment de la publication et sont susceptibles d'être modifiés sans préavis. Pour plus d'information, communiquez avec notre Centre d'interaction avec la clientèle au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou visitez Syngenta.ca.

Toujours lire l'étiquette et s'y conformer. Actara®, Bravo®, Dual II Magnum®, Miravis®, Orondis®, Quadris®, Quadris Top®, Revus®, Switch®, Venture® et le logotype Syngenta sont des marques de commerce d'une société du Groupe Syngenta. Allegro® est une marque de commerce d'ISK Biosciences Corporation. Amatis™ et Megafol™ sont des marques déposées de VALAGRO S.p.A., société du groupe Syngenta. © 2025 Syngenta

251015

Tirez fierté
de vos produits



Accédez à des informations sur
la protection des cultures afin
de produire les récoltes les plus
commercialisables.

